



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Mission régionale d'autorité environnementale
OCCITANIE

Inspection générale de l'Environnement et du Développement durable

**Information sur l'absence d'observation dans le délai
sur le projet de création de la zone d'aménagement concertée
de l'Union à Montpellier
(Hérault)**

N° saisine : 011016 / A P
Avis émis le 23 février 2026

Montpellier, le 23 février 2026

La ville de Montpellier a sollicité la DREAL Occitanie, service d'appui à la mission régionale d'autorité environnementale (MRAe), le 22 décembre 2025, sur le projet de création d'aménagement concertée de l'Union à Montpellier (34) au titre des articles L. 122-1 et suivants et R. 122-1 et suivants du Code de l'environnement relatifs à la procédure d'évaluation environnementale d'un projet.

La MRAe n'a pas émis d'observation dans le délai qui lui était imparti, soit avant le 21 février 2026.

Cette information est à porter à la connaissance du public lors de l'enquête publique. Elle figure sur le site internet de la MRAe.